

COMMUNE d'HAVERNAS

Mairie de 80670 HAVERNAS

 mairie.havernas@laposte.net

www.havernas.fr

  03.22.93.43.70



COMPTE-RENDU de la RÉUNION du Conseil Municipal du 12 MARS 2021

Étaient présents : M.MADANI-BUTIN - Mme BELLEGUEILLE-VOLCLAIR - M.LEGUAY- Mme CHOQUART- M.DOMET – M.LECLERCQ - Mme CARNOY.

Étaient absents : M.LINE (donne pouvoir à M.MADANI BUTIN) - M.PETIT (donne pouvoir à M LEGUAY)

Le quorum est atteint.

TITULARISATION DE L'ADJOINT TECHNIQUE

L'agent titulaire, sous l'ancien statut d'agent de maîtrise, ayant sollicité et obtenu sa demande de mutation, il a été créé au tableau des effectifs par délibération du 12 mars 2021 un poste d'adjoint Technique.

Monsieur le Maire propose de nommer en qualité de stagiaire pour une durée d'un an à compter du 1er juin 2021 à raison de 35 heures par semaine, Monsieur GAILLET Jacques, qui est actuellement en place dans le cadre d'un CDD, Depuis son recrutement M. GAILLET Jacques a donné pleine satisfaction dans les tâches qui lui sont confiées, démontrant des qualités, des compétences et de la disponibilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour émet un avis favorable à cette proposition.

ETUDE DE LA ZONE OAP

Après avoir étudié plusieurs propositions concernant l'implantation d'un lotissement sur la zone OAP rue de l'église / rue de la carrière.

Vu le coût des dépenses à prévoir pour l'achat des terrains, la création d'un accès et la viabilisation des parcelles.

Le conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas donner suite au projet immobilier.

CIMETIERE

Le Conseil Municipal émet le souhait de renforcer l'entretien du cimetière, de reflleurir, de délimiter les allées avec des gravillons, d'installer des bancs, et de lancer les procédures de reprise de concessions pour les quelques tombes non entretenues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix décide d'allouer un budget de 1000€ en 2021 pour l'entretien du cimetière.

ASSAINISSEMENT

M. le maire expose au conseil municipal que :

- Des aides financières sont allouées auprès de l'agence de l'eau (plan de relance)
- Cela peut être une chance pour la commune
- Les investissements sont bloqués, ne faire que du provisoire dans la commune n'est pas une solution
- 88 % du parc en assainissement individuel est non conforme,
- Les nouveaux acquéreurs de maisons qui ne sont pas conformes sont dans l'obligation de changer leurs installations.
- La communauté de communes s'opposera même en 2026 à participer à notre réseau
- Le plan de relance est une opportunité à saisir pour notre commune
- Au vu de la projection des anciennes études croisées avec les nouvelles le prix du m3 peut être acceptable.

Étant donné que la commune a déjà voté pour l'assainissement, que le temps nous est compté pour pouvoir bénéficier du plan de relance, le conseil municipal vote à unanimité pour lancer la procédure de zonages en assainissement collectif et donne pouvoir à M. le maire pour engager les études.

MACHINE A PAIN

Monsieur le Maire rappelle que la Boulangerie de BERNAVILLE ayant fermé ses portes en Janvier 2021, le village n'a plus de livraison de pain.

La municipalité a démarché des boulangeries afin de trouver un remplaçant. Mais nous n'avons pas trouvé de solutions pour la reprise d'une tournée.

Monsieur le Maire propose l'achat d'un distributeur à pain afin de rendre le service à nos habitants. Le coût de cette machine est de 19 200 € et contient 40 casiers. Elle sera louée à une boulangerie qui acceptera de signer une convention bipartite.

La location rapportera 200 € à la commune qui lui permettra d'amortir l'achat de la machine sur 8 ans.

Si aucune boulangerie accepte les termes de la convention le conseil municipal n'engagera pas la dépense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour émet un avis favorable à cette achat.

POINT SUR LES TRAVAUX

2 points lumineux ont été installés sur la commune, 1 impasse des verts prés et 1 rue verte, le point lumineux défectueux rue de l'abreuvoir a été remis en fonction.